

MAIRIE DE CASTERA-LECTOIROIS
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2024

Date de convocation et d'affichage : 17/01/2024

Etaient présents : Michel PASCAU, Daniel BOUNET, Gilles LACLAVERE, Patrice CALCINE, Jean-Pierre BARRIEU, Guillaume POLO, Lydia LUONG CAZANOVA, Patrick LOUVEL, Sylvie BORDON, Sophie GOMEZ; Francis DULIN

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 h 30

*** ORDRE DU JOUR :**

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023
- 2 Désignation d'un secrétaire de séance
- 3 Compte rendu des décisions prises par le Maire
- 4 Compte rendu des arrêtés pris par le Maire
- 5 CCLG : Approbation du rapport financier de la CLECT pour la compétence « Soutien à la parentalité »
- 6 Abords du village : études préliminaires
- 7 Cession d'une bande de terrain à la commune – à Poune – choix du notaire
- 8 SIDEL – points de tri
- 9 Utilisation des salles communales
- 10 Centre de loisirs de Lectoure – convention ALSH 2024
- 11 Programme voirie 2024
- 12 Travaux 2024
- 13 Gestion des haies
- 14 Eclairage public
- 15 Compte rendu des réunions
- 16 Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 06 décembre 2023

Le compte rendu de la séance du 06 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité ;

2. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Guillaume POLO est nommé secrétaire de séance.

3. Compte rendu des décisions prises par le Maire

NEANT

4. Compte rendu des arrêtés pris par le Maire depuis le 06 octobre 2021

N° 668-2023 : PA03208223L0001 lotissement de 3 terrains à bâtir, maisons individuelles - à Poune - indivision Davasse

N° 669-2023 : DP032082123L0014- panneaux photovoltaïques – 208 rte du Plateau – Rémy Inchierman

N° 670-2023 : attribution de la nouvelle bonification indiciaire secrétaire de mairie au 01/08/2017

5. CCLG : Approbation du rapport financier de la CLECT pour la compétence « Soutien à la parentalité »

Mr Le Maire présente le mode de transfert de la compétence « Soutien à la parentalité » à la CCLG. Cela comprend notamment la gestion de la ludothèque, du relais petite enfance gérés auparavant par les communes de Lectoure et Fleurance.

Il n'y aura pas de transfert de charge. Les comptes repartent de zéro.

Accepté et voté à l'unanimité.

6. Abords du village : études préliminaires

Suite aux dernières intempéries ayant entraîné des chutes de pierres sur le talus du rempart Sud du village, Mr le Maire a contacté le bureau d'étude INGC pour une étude géotechnique. Cette étude est nécessaire avant tous travaux sur les abords du village.

Lors de la visite, le rempart Nord a été également visité. Le rocher au départ du chemin de ronde est à surveiller. Francis DULIN est chargé de poser un témoin pour vérifier l'écartement de la fissure.

Des tests de fumées seront mis en œuvre afin de savoir si de l'eau de pluie pénètre dans les canaux sanitaires d'eaux usées par des fissures ou des brèches. Cela permettra de procéder à leur entretien. Gilles LACLAVERE s'interroge sur la nature de l'érosion lente ou rapide ?

Le montant du devis pour l'étude est de 12 546 Euros TTC (10 455 Euros HT). Une demande de subvention est demandée auprès de l'état au titre de la DETR à hauteur de 30%.

Le pays Pays Porte de Gascogne sera contacté pour voir si d'autres aides publiques peuvent être demandées.

Mr le Maire indique que les finances de la commune permettent cet investissement.

Accepté et voté à l'unanimité

7. Cession d'une bande de terrain à la commune – à Poune – choix du notaire

Le conseil autorise Mr le Maire à faire le nécessaire auprès de l'étude des Maîtres Philippe ESCAFFRE et Rudy BOIZIOT à Astaffort .

Le propriétaire a donné la bande de terrain, la commune prend en charge les frais de notaire.

8. SIDEL – points de tri

Les 3 points d'apport volontaires sont maintenus aux emplacements existants (au village, à Peyradis et à la croix de Pot). Les points d'apports du village et de Peyradis seront semi enterrés, celui de Pot en aérien.

Il est décidé de ne pas prendre en compte la recommandation de L'architecte des Bâtiments de France concernant le point d'apports du village. Il sera demandé toutefois lors des travaux de préserver la haie et l'arbre existants. Si les travaux imposent l'arrachage de l'un ou l'autre ; l'équivalent sera replanté.

Accepté et voté à l'unanimité

9. Utilisation des salles communales

Le règlement actuel concernant l'utilisation de la salle des fêtes reste applicable en l'état.

La salle des associations n'est pas ouverte à la location. Une utilisation par les associations de Castéra-Lectourois est à privilégier. La décision de prêt est prise en dernier lieu par Mr le Maire.

Il est rappelé qu'une réservation, à faire en Mairie, est obligatoire pour toute utilisation des salles communales.

Francis DULIN demande à ce qu'il soit fait un rappel à tous les utilisateurs notamment sur les règles de stationnement aux abords de la salle.

10. Centre de loisirs de Lectoure – convention ALSH 2024

En 2023 la commune avait demandé 3 places et en a consommé 4.

Pour 2024, il est décidé de réserver 4 places

11. Programme voirie 2024

En décembre 2023, Gilles LACLAVERE a fait un état des lieux de la voirie de Castéra-Lectourois.

En plus des travaux sur le revêtement, il est à prévoir :

- Route de la gare : débouchage de buse demande devis à Jérôme LABOUP.
- Route de Pis : déplacer le busage car mal situé (risque d'éboulement du talus lors de forte pluie) demande de devis au SIVOM.
- Carrelet de la Forge : faire une étude pour faciliter l'évacuation des eaux (pentes à faire)
- Verdives : Mr BOLZONELLA Jean-Claude demande le goudronnage du chemin rural.

Un chiffrage est en cours. Il permettra de définir l'ordre des priorités.

12. Travaux 2024

Les travaux prévus pour l'année 2024 sont :

- Prévu en corvée municipale
 - Réfection des planches de rives de la salle des fêtes.
 - Corvée de nettoyage chemin en dessous de l'église
- Devis à établir
 - Ossature et plancher bois au logement Savoletti.
 - Rénovation Cuisine Salle des fêtes (enduit, peinture, étanchéité porte, électricité...)
- Mis en attente de décision :
 - Statue de la Vierge : Suite avis Architecte Bâtiment de France devis environ 20 000€ TTC pour remise en état. Recherche de Mécénat
 - Lavoir du Moura : environ 31 000 TTC demande subvention ASPCL en cours. Instruction dossier en cours.
 - Travaux station épuration : faire état des lieux de la station et du réseau de collecte des eaux usées.

13. Gestion des haies

Le 16 janvier 2024 a eu lieu une réunion sur la gestion durable des haies à l'initiative de la CCLG et de la Fédération des Chasseurs du Gers. La première partie a été faite en salle, la seconde en extérieur.

Il y avait une douzaine de participants dont 2 agriculteurs de la commune.

Il ressort de cette réunion :

- Un sentiment de méfiance et/ou d'incompréhension.
- Des difficultés de mise en œuvre en adéquation avec les normes agricoles.
- Une absence de représentants du monde agricole comme la chambre agriculture

14. Eclairage public

Mr VEVERT habitant à l'impasse Restérac demande la mise en place d'un éclairage public dans l'impasse. Pas de travaux prévus dans ce sens actuellement.

15. Compte rendu des réunions syndicales

Aucune réunion

16. Questions diverses

Pas de nouvelle de la demande d'aide formulée par l'APE sur l'achat de jeux d'extérieur pour le RPI de Sempesserre.

Les pierres positionnées au début de la rue de la Peyrade resteront en place. Elles régulent l'arrêt des véhicules et leur vitesse à l'entrée de la rue. Seul le stationnement est interdit dans cette rue.

Sylvie BORDON indique que les cadeaux à nos aînés ont été très appréciés.

Mr le MAIRE indique ses difficultés pour obtenir des informations sur l'avancement du PLU en cours, la CCLG et Cabinet Paysages se renvoyant mutuellement la balle.

Prochaine réunion Conseil Municipal le mercredi 28 février 2024 à 20H30.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23H00.

Le Maire,
Michel Pascau

Le secrétaire de séance,
Guillaume Polo